

Tasque, le 23/08/2022

Monsieur le Maire de TASQUE
Monsieur le Maire d'Izotges

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur

OBJET : Enquête publique – projet photovoltaïque sur la commune de Cahuzac

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet envisagé sur la commune de Cahuzac sur l'Adour nous interpelle, dans la forme donnée, aux vues des éléments antérieurs qui avaient été signalés en date du 30 Juillet 2019 à la préfecture, dont vous trouverez une copie jointe du courrier.

En effet, le terrain situé dans le lit majeur et l'espace de mobilité de l'Adour a été remblayé lors des travaux de restitution du site, et nous sommes surpris que le projet ne prévoise pas une remise à la cote d'origine du terrain afin de limiter l'impact des crues. Nous pouvons constater la cote actuelle du terrain qui a été surélevé de 121 à 123m NGF, contre une cote d'origine de 121m. Cette transformation du profil du lit, a un impact non négligeable sur les éventuelles crues de l'Adour en réduisant la surface du bassin d'expansion.

La dégradation antérieure de ce site, suivie de la non remise à l'état d'origine, est à prendre en compte par tous les acteurs publics, et privés, quant aux conséquences matérielles voire humaines, pouvant résulter d'une crue importante.

Monsieur le commissaire enquêteur, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Le Maire de TASQUE ,

Frank ARNOUX



Le Maire d'IZOTGES,

Daniel RALUY



Copie à :

- *Monsieur le Préfet du Gers*
- *DDT du Gers*
- *S.M.A.A.*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gers*
- *L'Institution Adour*

Mairie 32 160 TASQUE

Tel : 05.62.69.20.01 – Port : 06.21.95.05.39 - Courriel : mairie.tasque@wanadoo.fr
Horaires : mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h30

COPIE

Tasque, le 30 juillet 2019

*Monsieur le Maire de Tasque
Monsieur le Maire d'Izotges*

à

*Mme la Préfète
PREFECTURE
3 Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH*

Objet : Remise en état du site de l'ancienne gravière
– Commune de Tasque et commune d'Izotges
P.J : Photo

Madame la Préfète,

Des travaux de remblaiement effectués pour la remise en état du site de la gravière, sont réalisés dans le lit majeur de l'Adour et dans l'espace de mobilité.

Ces travaux présentent un danger car ce remblai se situe à 1m50 au-dessus du terrain naturel sur une surface de 11 hectares qui modifie considérablement le champ d'expansion des crues.

En cas de crue de l'Adour, il y aura capture des lacs et déport de la crue vers les zones habitées de Tasque et d'Izotges.

Nous avons été surpris qu'aucune concertation, ni étude hydraulique n'ai été réalisée.

En cas de crue importante, les travaux de protection réalisés par l'Institution Adour ne serviraient plus à rien et nous espérons que l'administration prendra ces responsabilités par rapport aux éventuels sinistres.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, nos respectueuses salutations.

Le Maire de Tasque,

Alain BEZIAN

Le Maire d'Izotges

Daniel RALUY

- Copie au Conseil Départemental
- Copie à la DDT
- Copie à l'Institution Adour
- Copie au SMGAA